



Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers¹ est modifiée comme suit:

Art. 26d, titre

Formulaire type
(art. 64b et art. 64c^{bis}, al. 3, LEI)

Art. 26f, al. 2 (concerne uniquement le texte allemand)

Titre suivant l'art. 26h

Section 2d Renvoi à la suite d'un contrôle conjoint avec un autre État Schengen

Art. 26i Statistiques

¹ Le SEM établit, en vertu de l'annexe XII, partie A, du code frontières Schengen², des statistiques concernant la procédure de renvoi au sens de l'art. 64c^{bis} LEI et les communique une fois par an à la Commission européenne.

² Les statistiques ne peuvent en aucun cas servir à reconstituer des données personnelles par recoupement.

¹ RS 142.281

² Règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen), JO L 77 du 23.3.2016, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2024/1717, JO L, 2024/1717, 20.6.2024.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le [...].